

Esch-sur-Alzette, le 18 décembre 2024

Monsieur Steve FALTZ
Conseiller Communal

Madame Liz BRAZ
Conseillères Communale

Monsieur Enesa AGOVIC
Conseillère Communale

Monsieur Sacha PULLI
Conseiller Communal

Monsieur Ben FUNCK
Conseiller Communal

Monsieur Jean TONNAR
Conseiller Communal

Mesdames les Conseillères Communales,
Messieurs les Conseillers Communaux,

Par la présente, nous nous permettons de revenir au nom du Collège des Bourgmestre et Echevins à vos interrogations supplémentaires relatives aux déplacements et voyages professionnels.

- a) Le Collège des Bourgmestre et Echevins note que les conseiller.ère.s du LSAP Esch le rejoignent dans la constatation qu'il n'y a pas de problème à révéler relatif aux déplacements et voyages professionnels effectués, mais se permet cependant de remarquer que l'absence de problèmes n'exclut pas la possibilité d'améliorations.

En réformant la procédure d'autorisation des déplacements et voyages professionnels à l'étranger, le Collège des Bourgmestre et Echevins était motivé par plusieurs objectifs :

- Coordination des voyages effectués permettant une implication ou une information de tous les acteurs internes concernés par l'objet du déplacement ;
- Traçabilité aisée des informations relatives aux déplacements à l'étranger et des connaissances y recueillies par le regroupement des données et la possibilité d'une recherche digitale ;
- Encouragement du personnel communal à recourir au moyen de transport le plus éco-responsable.

Le Collège des Bourgmestre et Echevins n'estime pas qu'il s'agisse d'une procédure trop stricte ou contraignante, alors que la pré-autorisation par le membre du Collège responsable du ressort concerné suivie par une délibération définitive du Collège ne constitue pas une charge ou un contrôle exorbitant.

La procédure a été introduite par note de service du 15 mars 2024.

- b) Le Collège des Bourgmestre et Echevins estime également que la formation continue du personnel communal constitue un élément important pour assurer un service public efficace et promouvoir le développement professionnel des agents communaux. On ne peut cependant pas déduire des seules formations ou conférences s'ayant déroulé à l'étranger les efforts investis dans la formation du personnel communal. Comme les membres du personnel communal doivent appliquer les lois et règles applicables au Luxembourg, il est souvent préférable de recourir à des formations offertes au Luxembourg, formations qui n'apparaissent évidemment pas dans le relevé des déplacements à l'étranger.

Ainsi le Collège des Bourgmestre et Echevins peut vous informer qu'en 2022, la Ville a investi 112.426,90.-€ dans la formation de son personnel et en 2023, 139.573,62.-€. Pour l'année en cours, 160.725,36.-€ ont déjà été investis dans ce domaine. Dans le budget pour l'exercice 2025, des crédits à hauteur de 385.500.-€ sont disponibles pour offrir au personnel communal les moyens nécessaires pour se former et peaufiner leurs connaissances.

Vous pouvez par conséquent constater sur base de l'évolution de ces chiffres que le Collège des Bourgmestre et Echevins investit de plus en plus dans la formation du personnel communal et organise aussi des formations spécifiques, comme p.ex. celle relative à la communication assertive, à laquelle ont pu participer plus de 60 agents communaux dans le but de leur fournir des outils pour faciliter un dialogue constructif avec les citoyen.ne.s.

- c) Contrairement à vos affirmations, il n'a jamais été l'intention d'un responsable de cacher ou de dissimuler des détails concernant les frais de route et de déplacement. Ainsi, vous trouverez ci-dessous les détails pour les exercices 2022 et 2023.

Le conseil communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette s'est doté d'un fonctionnaire en charge des relations transfrontalières, des jumelages, des affaires européennes et internationales afin de faire vivre, voire revivre, ces réseaux.

Le volet transfrontalier avec toutes les questions y liées devient de plus en plus important.

Les réseaux de jumelages doivent connaître une renaissance après la crise du Covid et en vue des problèmes (crise du bénévolat, digitalisation).

La Ville d'Esch-sur-Alzette doit et devra jouer un rôle prépondérant au niveau de la Grande Région. Tous ces dossiers peuvent être traités par appels téléphoniques, par courriels mais également par les soins importants et nécessaires d'un réseau établi et agrandissant.

Ceci nécessite le déplacement à l'étranger du coordinateur transfrontalier, mais également de recevoir ses homologues à Esch-sur-Alzette.

Activités de la coordination de la politique transfrontalière, des jumelages, des affaires européennes et internationales pour l'exercice budgétaire 2022

Concernant les frais de déplacement du coordinateur, ces frais couvrent les déplacements à l'étranger suivants :

- Joao Monlevade, membre de la délégation dans le cadre de la signature du jumelage
- Bruxelles, participation à la « Semaine européenne des régions et villes » (différents ateliers de travail et réunions avec homologues de villes jumelées)
- Lille, réunion avec nouveau directeur des relations internationales
- Lille, différentes réunions dans le contexte du projet « culture durable »
- Lille, réunion avec département jumelages, culture et participation au colloque ESPON

- Cologne, membre de la délégation participant au marathon
- Lille, différentes réunions avec service culture, coopération décentralisée, Esch2022
- Cologne ; frais liés au déplacement dans le contexte d'une conférence « 70 Jahre Montanunion »

La coordination transfrontalière a pris en charge 695,65 euros pour frais de séjour en lien avec des délégations invitées à Esch-sur-Alzette

Activités de la coordination de la politique transfrontalière, des jumelages, des affaires européennes et internationales pour l'exercice budgétaire 2023

Concernant les frais de déplacement du coordinateur, ces frais couvrent les déplacements à l'étranger :

- Liège, entrevue avec homologue concernant projets futurs
- Bruxelles, Conférence sur le tourisme transfrontalier en Europe
- Strasbourg, « Territoires transfrontaliers : quelle place pour la société civile et l'expression citoyenne ? »
- Paris, « Borders forum »
- Metz, réunion avec le directeur des affaires culturelles
- Bruxelles, lancement de l'étude « gouvernance transfrontalière » par la DG REGIO et l'OCDE
- Strasbourg, formation de la MOT
- Strasbourg, réunion annuelle « Semaine européenne de la démocratie locale »
- Visite de S.A.R. le Grand-Duc à Metz
- Paris, conférence sur la mobilité transfrontalière
- Bruxelles, « Urban Summit » (différents ateliers de travail et réunions avec homologues)
- Cologne, participation à l' « Ukraine-Tag »
- Cologne, participation avec stand au « Ehrenamtstag
- Arlon, participation au groupe de travail « Santé » du CESGR
- Cologne, réunions de travail avec service jumelages et service jeunesse

La coordination transfrontalière a pris en charge 199,40 euros pour frais de séjour en lien avec des délégations invitées à Esch-sur-Alzette


- d) Depuis plus de 30 ans, la Ville d'Esch-sur-Alzette commande une partie des arbres et arbustes ainsi que certaines plantes spécifiques auprès de la pépinière allemande Bruns Pflanzen. Le choix de cette pépinière avait été effectué à l'époque par suite d'une analyse de différentes pépinières, et ceci en raison de leur manière de cultiver les arbres et de leur transplantation régulière, combinées au climat du nord de l'Allemagne, méthode qui produit des arbres qui se développent bien à Esch-sur-Alzette. Bien que le choix proprement dit des arbres et plantes s'effectue en Allemagne, commande est cependant passé auprès d'une société luxembourgeoise qui coopère avec Bruns Pflanzen.

A noter que les arbres et plantes y choisies correspondent à environ 18% du budget prévu par la Ville d'Esch-sur-Alzette pour l'acquisition de plantes. Le reste des arbres et plantes est commandé auprès de diverses pépinières au Luxembourg, dans la Grande Région et à l'étranger. Les semences utilisées pour les prairies fleuries proviennent soit du syndicat intercommunal pour la conservation de la nature (SICONA), soit sont cultivées par notre propre Service des Espaces Verts.

Il est d'usage depuis des décennies que l'échevin responsable, accompagné des responsables du Service Espaces Verts, se rende une fois par an à la pépinière pour sélectionner les arbres destinés à être plantés dans la ville. Un tel déplacement a effectivement eu lieu en date du 23 et 24 février 2024. Comme les frais d'hébergement d'une nuitée et de séjour sont pris en charge par la pépinière et si le déplacement s'effectue en voiture de service, l'absence de dépenses spécifiques liées au déplacement ait pu résulter à un défaut de mention spécifique.

Dans l'espoir que la présente réponse ait pu répondre à vos interrogations, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs les Conseiller.ères Communaux.ales, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

Christian WEIS
Bourgmestre



Bruno CAVALEIRO
Echevin délégué aux relations internationales



Meris SEHOVIC
Député-Echevin délégué au Développement Urbain,
aux Bâtiments et aux Espaces Verts

